

Chers copropriétaires,

Vous trouverez en annexe le procès-verbal des décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire/Extraordinaire, rédigé en cours de séance.

Si vous estimez une décision de l'Assemblée Générale irrégulière, frauduleuse ou abusive, signalez-le nous par recommandée, dans les 15 jours de la réception de ce procès-verbal.

La prochaine assemblée générale sera fixée le **20/11/23 à 18:00**

Merci de prendre vos dispositions pour être présents, un lien virtuel vous sera transmis lors de la convocation si vous ne pouvez pas participer en présentiel.

Si ces possibilités ne vous arrangent pas, **merci de donner une procuration cela évitera une deuxième convocation et des frais.**

Vous pouvez nous transmettre vos points à inscrire à l'ordre du jour jusqu'au **25/10/23** de préférence par e-mail à l'adresse support@actionservice.be ou par courrier postal à l'adresse : Rue Leopold Peret 48, 1090 Jette.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire

Srl Action/Service Bv, Syndic(us)  
Taecke Hadrien - Stagiaire IPI 516 080

**Coordonnées :**

Action/Service SRL  
BCE 0444.486.563  
Rue Léopold Peret 48 - 1090 Jette

**Tél. Direct : 0499. 84 20 67**

Tél. Bureau : 02. 474 08 70

Tél. Urgence : 0475. 48 31 27

Support copromatic: support@actionservice.be

Beste,

In bijlage vindt u de notulen van de tijdens de laatste gewone of buitengewone algemene vergadering genomen besluiten, die tijdens de zitting zijn opgesteld.

Indien u van mening bent dat een besluit van de Algemene Vergadering onregelmatig, frauduleus of onrechtmatig is, verzoeken wij u ons daarvan binnen 15 dagen na ontvangst van deze notulen per aangetekende brief in kennis te stellen.

De volgende algemene vergadering wordt gehouden op **20/11/23 om 18:00 uur.**

Gelieve regelingen te treffen om aanwezig te zijn; een virtuele link zal u met de convocatie worden toegezonden indien u niet persoonlijk aanwezig kunt zijn. Als deze mogelijkheden u niet schikken, geef dan een volmacht om een tweede oproeping en kosten te vermijden.

U kunt ons uw agendapunten tot **25/10/23** sturen, bij voorkeur per e-mail naar [support@actionservice.be](mailto:support@actionservice.be) of per post naar Leopold Peretstraat 48, 1090 Jette.

Ik blijf tot uw beschikking voor verdere informatie

Srl Action/Service Bv, Syndic(us)  
Taecke Hadrien - Stagiaire IPI 516 080

**Coordonnées :**

Action/Service SRL  
BCE 0444.486.563  
Rue Léopold Peret 48 - 1090 Jette

**Tél. Direct : 0499. 84 20 67**

Tél. Bureau : 02. 474 08 70

Tél. Urgence : 0475. 48 31 27

Support copromatic: [support@actionservice.be](mailto:support@actionservice.be)

## Feuille de présence: AGO du 15/11/22

**Copropriété** : ACP / VME BONAVENTURE

Rue Bonaventure 39

1090 - Jette

**Siret** : BCE / KBO 0846757144

COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
▶Lot(s) : 1C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		
▶Lot(s) : 3C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		
▶Lot(s) : 1G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000		
▶Lot(s) : 0G ▶Clé Générale (sur 1000) : 86 / 1000		
▶Lot(s) : 0D ▶Clé Générale (sur 1000) : 98 / 1000		
▶Lot(s) : 3D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000		
▶Lot(s) : 2C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		

COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
[REDACTED] ▶Lot(s) : 2G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 3G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 2D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 1D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]

# Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Date de l'AG : 15 novembre 2022 à 18h00

Moyens et supports : Présentiel : Bureau du Syndic: Rue Leopold Peret 48 - 1090 Jette / Distanciel via visio & audioconférence : <https://us02web.zoom.us/j/84989698696>



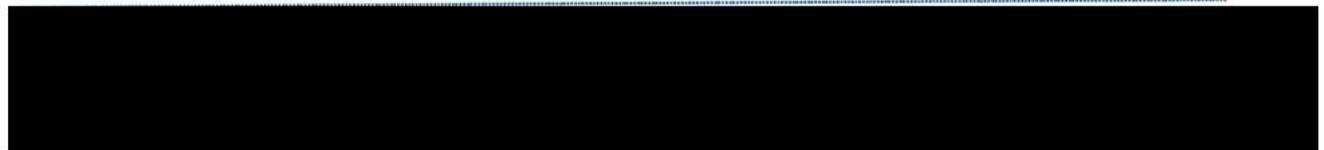
Immeuble  
ACP / VME BONAVENTURE  
Rue Bonaventure 39  
1090 Jette

Cher·e·s copropriétaires,

Le 15 novembre 2022, les copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation adressée par le syndic, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Votre première convocation avec Copromatic : informations à lire
- 2) Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 3) Rapport du Conseil de copropriété
- 4) Rapport du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan au 30/09/2022 - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 5) Rapport d'évaluation des contrats de fournitures & sur l'exercice JJ/MM/AAAA - Sans vote
- 6) Décharges au Syndic, Conseil de copropriété et Commissaire aux Comptes (sous résolutions) - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 7) Etat des procédures judiciaires en cours et décisions sur le suivi - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 8) Situation des débiteurs et actions judiciaires à envisager - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 9) Examen des propositions des propriétaires, locataires et autre ayants droit, délibérations et votes
- 10) Conformité réglementaire - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 11) Budgets :
- 12) Election des mandats du syndic, du conseil de copropriété et du commissaire aux comptes (sous résolutions) - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 13) Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émergée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance présentielle ou été tenue au format numérique pour les séances distancielles (visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique) ainsi que les séances en vote par correspondance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire. Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :



▶ Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont présents, représentés ou votants par correspondance : 7 / 11 copropriétaires représentant 712/1000 quotes-parts.

▶ Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont absents et non représentés : 4 / 11 copropriétaires représentant 288/1000 quotes-parts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

1) Décision n°1

**Votre première convocation avec Copromatic : informations à lire** Sans vote

2) Décision n°2

**Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée** Sans vote

**2 - 1/2. Nomination du Président de séance: candidature en cours de séance (dernier président: [REDACTED])** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 712 quotes-parts,  
ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 712 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

**2 - 2/2. Nomination du secrétaire de l'assemblée générale: Action/Service SRL C/O Taecke Hadrien** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Ac [REDACTED]

Sur une base de calcul de : 712 quotes-parts,

ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 712 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

### 3) Décision n°3

#### Rapport du Conseil de copropriété Sans vote

Pas de réunion officielle.

### 4) Décision n°4

#### Rapport du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan au 30/09/2022 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Nettoyer les comptes avec les primes C1 et C3 vers le fonds de réserve chauffage qui sera dénommé fonds de réserve isolation.

Nettoyer les comptes d'intérêts vers le fonds de roulement permanent + les soldes anciens copropriétaires

==> Les comptes du 01/10/21 au 30/09/2022 seront validés lors de la prochaine AGO ==> Vote dans ce sens

==> Réflexion sur le prix de l'eau et la répartition - Mettre un % fixe sur l'eau et le reste en fonction des consommations. ==> Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO (renseignement auprès de TECHEM)

==> Demander à Trinergy / Total & Power de prendre le coût à charge pour le recalcul de Techem

Sur une base de calcul de : 712 quotes-parts,  
ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 712 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

### 5) Décision n°5

#### Rapport d'évaluation des contrats de fournitures & sur l'exercice JJ/MM/AAAA Sans vote

Entretien de la chaufferie: AMAPA

Entretien de l'ascenseur: ATM Ascenseur

Contrôle semestriel - organisme agréé: KONHEF

Nettoyage des parties communes: [REDACTED]

Curage des égouts: Kanalis

Relevé des compteurs: TECHEM

Fournitures d'énergies: Total Energies  
Contrôle prévention incendie - extincteurs: BGS fire  
Contrôle citerne: ACM Hanssens  
Courtier assurance: Meuwèse & Gulbis

Est arrivé(e) en cours de séance 

La feuille de présence fait désormais référence, selon la clé "Clé Générale (sur 1000)", à 764 quotes-parts réputés présents (présent présentiel, distanciel, par correspondance et/ou via une représentation de pouvoir-s) et 236 quotes-parts absents.

## 5 - 1/4. Energies: Gaz - Electricité - Mazout Sans vote

---

## 5 - 2/4. Travaux réalisés d'un point de vue technique Sans vote

---

==> Erreur de date sur le document de l'attestation citerne il s'agit de l'année 2021, demander une nouvelle attestation

## 5 - 3/4. Assurances Sans vote

---

Assurance incendie & périls connexes: ETHIAS - N° 38119990  
Assurance RC conseil de copropriété & commissaire aux comptes: VIVIUM N° 320145242  
Assurance protection juridique: ARAG - N° 1719636

## 5 - 4/4. Sinistres Sans vote

---

6) Décision n°6

## Décharges au Syndic, Conseil de copropriété et Commissaire aux Comptes (sous résolutions) Sans vote

---

## 6 - 1/3. Décharge au Syndic pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

---

Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le vote ne peut pas être fait.

==> Le point de la décharge est remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**6 - 2/3. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le vote ne peut pas être fait.

==> Le point de la décharge est remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**6 - 3/3. Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le vote ne peut pas être fait.

==> Le point de la décharge est remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

7) Décision n°7

**Etat des procédures judiciaires en cours et décisions sur le suivi** Majorité absolue -  
Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Pas de procédure judiciaire en cours

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

8) Décision n°8

**Situation des débiteurs et actions judiciaires à envisager** Majorité absolue - Clé de vote  
: Clé Générale (sur 1000)

---

==> Procédure judiciaire déclenchée dès 1000€ de retard.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

9) Décision n°9

**Examen des propositions des propriétaires, locataires et autre ayants droit, délibérations et votes** Sans vote

---

**9 - 1/10. Remplacement des boîtes aux lettres dans le hall d'entrée / Vervanging van de brievenbussen in de inkomhal** Majorité des deux tiers - Clé de vote :  
Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des deux tiers

---

### 9 - 2/10. Isolation du toit et des murs latéraux / Isolatie dak & zijgevels Majorité des deux tiers - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Devis à présenter à l'ordre du jour de la prochaine AGO en insistant bien sur l'isolation et la récupération de l'eau qui pose problème.

==> Prendre RDV avec [REDACTED] lors du passage

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des deux tiers

---

### 9 - 3/10. Règlement d'ordre intérieur / Interne orde Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Faire attention aux portes qui claquent

==> L'horaire de déneigement sera remis dans le hall par Madame Motquin

==> bien jeter les déchets

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

### 9 - 4/10. Repeindre la face externe de la porte de [REDACTED] aux frais de la copropriété <> griffes) Majorité des deux tiers - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> L'Assemblée Générale décide de faire peindre la face externe de la porte de [REDACTED] à hauteur de 150€ HTVA par solidarité suite aux ennuis qu'il a vécus.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des deux tiers

---

## 9 - 5/10. Remplacement de la porte d'entrée avec boîtes aux lettres intégrées

Majorité des deux tiers - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des deux tiers

---

## 9 - 6/10. Choix du fournisseur en référence au point 9.5 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

---

Cette décision est déclarée sans objet

---

## 9 - 7/10. Mode du financement quant aux travaux repris au point 9.5 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

---

Cette décision est déclarée sans objet

---

## 9 - 8/10. Remplacement du vidéophone Majorité des deux tiers - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des deux tiers

---

**9 - 9/10. Choix du fournisseur en référence au point 9.8** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

---

Cette décision est déclarée sans objet

---

**9 - 10/10. Mode du financement quant aux travaux repris au point 9.8** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

---

Cette décision est déclarée sans objet

---

10) Décision n°10

**Conformité réglementaire** Sans vote

---

**10 - 1/8. Décision à prendre quant à procéder à la mise en conformité électrique des communs** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Mise en conformité électrique ==> Bruit de claquement anormal au niveau du tableau électrique de l'ascenseur

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**10 - 2/8. Décision à prendre quant à procéder à la mise en conformité des cheminées des communs** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

-----  
Cette décision est déclarée sans objet  
-----

**10 - 3/8. Décision à prendre quant à procéder à la mise en conformité de la citerne à mazout commune** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

-----  
Cette décision est déclarée sans objet  
-----

**10 - 4/8. Décision à prendre quant à procéder à la mise en conformité des ascenseurs communs** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Cela vient d'être fait

-----  
Cette décision est déclarée sans objet  
-----

**10 - 5/8. Décision à prendre quant à procéder à l'établissement du contrôle PEB des parties communes** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

-----  
En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue  
-----

**10 - 6/8. Décision à prendre quant à mettre les statuts (acte de base et règlement de copropriété) aux normes suivant les nouvelles législations en vigueur ainsi que le mode de financement** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

==> Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO étant donné qu'il y a une discussion sur la répartition fixe du chauffage (30% fixe - 70% en fonction de la consommation).

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

**10 - 7/8. Décision à prendre quant aux modalités de mise en conformité légale du Règlement d'ordre intérieur (voir annexe)** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

==> le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine AGO

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

**10 - 8/8. Détermination de la quinzaine pour l'Assemblée Générale: du 15 au 30 Novembre** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

**11) Décision n°11**

**Budgets : Sans vote**

Charges ordinaires (voir annexe)

## 11 - 1/9. Informations sur les paiements et comptes de l'association Sans vote

Les appels de fonds sont projetés sur 2 ans pour être en accord avec votre période comptable.

## 11 - 2/9. Création d'une CLE de répartition dénommée : "Clé Chauffage " basée sur la consommation réelle des frais liés au chauffage (voir annexe).

Majorité des quatre cinquièmes - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

==> Cela permet de calculer les provisions comme chaque année

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité des quatre cinquièmes

## 11 - 3/9. Décision à prendre concernant la répartition des frais Techem visée ci-dessus. Si la nouvelle clé de répartition n'est pas approuvée, les charges seront réparties en fonction des quotités générales Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Ce point ne sera voté que si la "Clé Techem" pour les provisions de charges n'est pas créée et acceptée par l'AGO. Le budget de XXXXX€ sera alors divisé en 12 appels en fonction des quotités générales.

Cette décision est déclarée sans objet

## 11 - 4/9. Budget ordinaire (provision de charges) : 10 appels mensuels pour un montant total de 29 250 euros; du 01/12/22 au 30/09/23 inclus. répartition en fonction des provisions (voir tableau provision) Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

==> prendre en considération la hausse des coûts de l'énergie. Le montant des provisions mensuelles sera recalculé et envoyée par courrier à tous les propriétaires.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 660 quote-parts

ont voté contre : 1 copropriétaire représentant 104 quote-parts  
IBIZI LAHCEN - MAAFI (104)

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**11 - 5/9. Budget ordinaire (provision de charges) : 12 appels mensuels pour un montant total de 35 100 euros; du 01/10/23 au 30/09/24 inclus. Répartition en fonction des provisions (voir tableau provision), le montant total pourra être revu à la hausse en fonction** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> LE budget sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction des charges de l'année précédente

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 660 quote-parts  
ont voté contre : 1 copropriétaire représentant 104 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**11 - 6/9. Alimentation du fonds de réserve pour : 10 appels mensuels pour un montant total de 10 000 euros; du 01/12/22 au 30/09/23 inclus** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> Le montant du budget sera de 8500€ du 01/12/22 au 30/09/23 ==> 708€/mois.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**11 - 7/9. Alimentation du fonds de réserve pour : 12 appels mensuels pour un montant total de 12 000 euros; du 01/10/23 au 30/09/24 inclus (N+1)** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

L'Assemblée Générale décide de garder le montant de 8500€ pour l'année

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

### **11 - 8/9. Fonds de roulement permanent: pas d'appels proposés sauf avis contraire par l'AG en cours de séance** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

### **11 - 9/9. Appels frais extraordinaires prévisibles : pas d'appels proposés sauf avis contraire par l'AG en cours de séance** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

#### 12) Décision n°12

### **Election des mandats du syndic, du conseil de copropriété et du commissaire aux comptes (sous résolutions)** Sans vote

---

### **12 - 1/6. Nomination du Commissaire aux Comptes (obligatoire) en cours de séance (dernier commissaire [REDACTED])** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

## 12 - 2/6. Nomination des membres du conseil de copropriété s'il existe: [REDACTED] (nomination en cours de séance) Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

## 12 - 3/6. Nomination des membres du conseil de copropriété s'il existe: [REDACTED] (nomination en cours de séance) Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

## 12 - 4/6. Nomination des membres du conseil de copropriété s'il existe: [REDACTED] (nomination en cours de séance) Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**12 - 5/6. Election du syndic jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire: Action/Service SRL C/O Taecke Hadrien IPI 516 080** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Le Syndic renouvelle sa candidature jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Sur une base de calcul de : 764 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 764 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

**12 - 6/6. Nomination des membres du conseil de copropriété s'il existe:** [REDACTED]  
[REDACTED] (nomination en cours de séance) Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

---

Cette décision est déclarée sans objet

---

13) Décision n°13

**Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal** Sans vote

---

\* Par principe, est considéré·e comme défaillant·e : tout·e copropriétaire qui n'était pas présent·e ou représenté·e lors d'un vote d'AG. En cas de départ d'un·e copropriétaire ou son·sa mandataire sans notification, en cas de déconnexion ou défaillance technique au moment de la saisie des votes (AG en visio-conférence ou audio-conférence).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée se termine à 21:15 .

Fait à : Bureau du Syndic: Rue Leopold Peret 48 - 1090  
Jette

---

Le Président

Le Secrétaire :

Les présents :

